



COMMISSAIRE À LA LUTTE  
CONTRE LA CORRUPTION

## Contrats de télécommunication mobile

### Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

### DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : **2021-2022**

Trimestre : **juillet à septembre**

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires au 30 septembre		Coût d'acquisition	Coûts de services pour le trimestre
		Actifs	En réserve		
Rogers	Téléphones intelligents	61	0	- \$	5 065,00 \$
Rogers	Tablettes	6	0	- \$	486,20 \$
Telus	Téléphones intelligents	108	6	- \$	10 219,25 \$
Telus	Tablettes	6	0	- \$	92,90 \$

#### Information complémentaire :

Présentement, il y a deux fournisseurs de télécommunications, car tous les forfaits vont migrer vers Telus. À cause de cette migration, il est possible qu'il y ait pour le moment des abonnements qui se trouvent autant dans les factures de Rogers que dans les factures de Telus.